



Auto cassee qui ne m appartient pas

Par **Ianalang**, le **03/10/2014** à **18:51**

Bonjour,

ma voiture etant en panne et ne pouvant pas la reparer dans l immediat,une amie qui a une auto mais ne s en sert pas et n est pas assuree m a gentiment proposer de me preter sa voiture en attendant que je repare la mienne.

J ai donc appele mon assurance auto et j ai transvase mon assurance de 406 sur la laguna de mon amie afin que je puisse m en servir.

A

il y a une semaine,une personne a recule dans la portiere de la voiture en quittant un stationnement, derriere chez moi.

la voiture qui est de 98 et la carrosserie. deja en mauvais etat avant que l on m enfonce la portiere est classée epave,le prix des reparatiobs etant trop important par rapport a la valeur de la voiture.

Je n ai toujours pas de nouvelles de mon assurance a ce jour, va t elle fonctionner normalement? C est a dire que je suis assiree pour la mienne au tiers plus, est ce que cela sera les meme condition?

Par **Ianalang**, le **03/10/2014** à **18:54**

Je precise egalement que la carte grise est au nom de mon amie et du fait qu elle n avait pas d assurance car ne se servait pas de ce vehicule. va t elle avoir des soucis a cause de moi

Par **moisse**, le **04/10/2014** à **10:37**

Bonjour,

[citation]elle n avait pas d assurance car ne se servait pas de ce vehicule. [/citation]

Dans la mesure où les forces de l'ordre n'ont procédé à aucun contrôle, et qu'aucun incident n'est survenu, votre amie ne risque rien.

Il suffit qu'un cycliste percute le véhicule en stationnement, ou qu'un enfant se fracasse la figure sur le pare-chocs dudit véhicule pour comprendre l'obligation s'assurance des véhicules à moteur mêmes immobiles.

Si vous avez assuré le véhicule, votre assureur va appliquer les garanties convenues au contrat, en espérant que l'auteur du sinistre soit identifié et assuré.